REPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT N° 144

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale Direction de l'Achat Public 11495

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET : Information concernant les marchés d'un montant supérieur à 90 000 euros dont le lancement a été approuvé.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux marchés publics et délégations de service public, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 9 du 16 avril 2015 prise en vertu de l'article L 3221-11 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a délégué à Madame la Présidente du Conseil Départemental ses attributions pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient la nature et le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans ce cadre, le délégué aux marchés publics et délégations de service public, agissant en vertu de la délégation de fonctions qui lui a été consentie, valide le principe du lancement des marchés d'un montant supérieur à 90 000 euros HT au regard des caractéristiques essentielles de la future consultation qui lui sont présentées (bilan, opportunité, estimation de l'achat, critères de choix et leur pondération, forme du marché...).

Comme le prévoit l'article L.3221-11 précité, la commission permanente doit être informée de l'exercice de cette délégation. Tel est donc l'objet du présent rapport. Vous trouverez, ci-joint, un état récapitulatif des marchés et accords-cadres dont le lancement a été approuvé entre le 1^{er} juin 2017 et le 30 septembre 2018 inclus.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL